

Païement par anticipation des récoltes

REMARQUE: Bien que le gouvernement du Canada conserve des statistiques sur les entreprises constituées en société sous le régime fédéral, le ministère de la Consommation et des Corporations doit compter sur les gouvernements provinciaux pour obtenir des statistiques individuelles sur le chiffre annuel d'entreprises constituées en société sous leur juridiction et ce, pour la période allant de 1964 à 1974. Les chiffres se rapportent à l'année civile, sauf indication contraire.

LA PUBLICATION «CONSERVATION CANADA»

Question n° 330—M. Herbert:

1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires de «Conservation Canada»?
2. Combien a coûté chaque exemplaire?
3. Dans l'édition de l'automne 1976, combien aurait-on pu épargner si on l'avait publié sous forme bilingue en ne reproduisant les photographies qu'une seule fois?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. 37,025 exemplaires ont été imprimés pour le dernier numéro, celui d'automne 1976.

2. 25.3 cents l'exemplaire.

3. Nous estimons qu'il en coûterait trois cents de plus par exemplaire, si l'on publiait l'édition sous forme bilingue et si l'on reproduisait les photographies une seule fois. Nous procédions ainsi avant le mois de juin 1976 et le coût d'impression s'élevait alors à 28 cents l'exemplaire.

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

MESURE VISANT À FACILITER LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION
DES RÉCOLTES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 27 octobre, de la motion de M. Whelan: Que le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais non parce que le bill n'est pas important. Il l'est extrêmement. Cependant, je devrais m'absenter cet après-midi. Selon nous, le bill C-2 se fait attendre depuis longtemps. Les cultivateurs de l'Ontario, de l'Est comme de l'Ouest, l'attendent depuis déjà 18 ans.

[M. Abbott.]

Comme le déclarait hier à la Chambre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), les producteurs de blé, d'avoine et d'orge dans les régions désignées par la Commission canadienne du blé reçoivent des paiements anticipés pour leurs récoltes depuis 1958. J'ajouterai, qu'à ma connaissance, c'est le gouvernement social démocrate de la Saskatchewan qui avait encouragé l'application de cette mesure déjà pendant les années 1950. Pourquoi les cultivateurs ont-ils dû attendre 18 ans pour bénéficier d'avantages de même ordre? J'espère qu'il ne faudra pas attendre aussi longtemps pour que soient présentées d'autres mesures concernant l'agriculture.

Il est intéressant de noter que le ministre de l'Agriculture a ensuite parlé d'autres programmes qui, prétendait-il, stabiliseraient les revenus des agriculteurs. Il a notamment parlé de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Comme les agriculteurs de l'ensemble de notre pays, je me souviens du débat sur le bill C-50, qui s'est déroulé pendant la première session de la présente législature. Ce bill modifiait la loi de sorte que les producteurs pouvaient bénéficier d'un rajustement équivalent à 90 p. 100 de la moyenne des coûts de production des cinq années précédentes et non pas à 80 p. 100 de la moyenne des coûts de production des 10 années précédentes. A l'époque, nous avons combattu cette mesure et, depuis, les agriculteurs se sont montrés particulièrement mécontents du fait que la loi sur la stabilisation des prix agricoles, dans sa forme actuelle, tient peu, ou pas du tout, compte des coûts de production actuels. Une moyenne établie chronologiquement ne protège absolument pas les prix à moins que cette moyenne ne soit pleinement et équitablement indexée sur les coûts de la production.

D'autre part, j'aimerais brièvement faire quelques remarques à propos de la déclaration que le député d'Elgin (M. Wise) a faite mercredi dernier dans le cadre du présent débat. Il a signalé, et je suis d'accord avec lui, que le bill C-2 ne constituait qu'une mesure isolée qui ne résoudre pas les graves problèmes qui se posent aux agriculteurs.

● (1250)

Par ailleurs, je serais fort curieux d'entendre les commentaires du député sur le plan de stabilisation présenté par ses collègues de Queen's Park. Le plan provincial est parallèle au plan fédéral en ce qu'il prévoit pour certaines marchandises un soutien minimum correspondant à 90 p. 100 de la moyenne des prix des cinq dernières années. Les conservateurs au niveau provincial, comme les libéraux au niveau fédéral, semblent totalement désintéressés de l'avenir ou du bien-être de la collectivité agricole. Après avoir entendu les discours de certains députés siégeant à ma droite, je ne suis pas convaincu qu'ils soient disposés à offrir des mesures efficaces pour aider les agriculteurs à surmonter leurs incertitudes actuelles. Le seul fait de verser des paiements par anticipation à certains producteurs de grain ne suffit pas à atténuer ces incertitudes. La plus haute priorité du ministre de l'Agriculture devrait être l'établissement d'un solide plan de stabilisation des prix agricoles. Le même message devrait être transmis aux députés qui sont à ma droite. A leur tour, ils pourraient signaler au gouvernement provincial de l'Ontario ce qu'il faut pour aider les agriculteurs.